

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 23 JUIN 2023

*L'an deux mille vingt trois, le vingt trois juin à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 15 juin 2023 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

*Nombre de membres en exercice : 41*

*Nombre de membres présents : 26*

*Nombre de votants : 37*

## PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, Sylvie DE GAETANO 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Claude BENOIST, Véronique BOURNE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, Delphine PANDO, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

## ABSENTS :

Thierry GRANTURCO 5ème Vice-Président, Emmanuel LAUSSINOTTE, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

## ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER, Yves LEMONNIER, pouvoir à Claude BENOIST, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE, Chhun-Na LENGART, pouvoir à Michel MARESCOT, David MULLER, pouvoir à Patrice ROBERT, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Didier PAPELOUX, pouvoir à Véronique BOURNE, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

## **DELIBERATION N°D088\_230623**

### **MUTUALISATION AVEC LES COMMUNES MEMBRES DE CŒUR COTE FLEURIE**

**Convention constitutive d'un groupement de commandes pour un accord-cadre mono-attributaire de travaux de réfection de voirie  
Autorisation**

La Commission d'Appel d'Offres et le Bureau communautaire se sont réunis respectivement le 23 mai et le 6 juin derniers, concernant le projet d'une convention constitutive d'un groupement de commandes regroupant des

collectivités membres de Cœur Côte Fleurie, pour un accord-cadre mono-attributaire de travaux relatif à la réfection de voirie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En application des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique,

Considérant que la Communauté de Communes désire relancer un accord-cadre, pour des travaux de réfection de voirie,

Considérant que les communes de Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Saint-Arnoult, Saint-Gatien-des-Bois, Saint-Pierre-Azif, Touques, Vauville et Villerville projettent de lancer un marché de voirie,

Considérant l'intérêt pour lesdites collectivités à réaliser leurs projets respectifs avec le même opérateur,

Considérant qu'il est nécessaire de fixer les modalités de mise en œuvre et d'exécution de ce marché par une convention entre la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et les communes de Bénerville-sur-Mer, Blonville-sur-Mer, Saint-Arnoult, Saint-Gatien-des-Bois, Saint-Pierre-Azif, Touques, Vauville et Villerville,

Il est demandé au Conseil de bien vouloir :

- désigner la Communauté de Communes comme coordonnateur du groupement de commandes,
- adopter et respecter les termes de la convention,
- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer la convention jointe en annexe,
- charger le Président, ou le Vice-Président le représentant, de l'exécution de celle-ci,

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire*

*Après en avoir délibéré*

*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**DÉSIGNE** la Communauté de Communes comme coordonnateur du groupement de commandes,

**ADOPTE** et respecte les termes de la convention,

**HABILITE** son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer la convention jointe en annexe,

**CHARGE** le Président, ou le Vice-Président le représentant, de l'exécution de celle-ci.

**Communauté  
de Communes  
Cœur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

**Ihsane ROUX**  
Secrétaire de séance

**Philippe AUGIER**  
Président

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville